

21002787

LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT FEDERATION DE VAUCLUSE LA LIGUE

Association régie par la loi du
1er juillet 1901
Déclarée en Préfecture de
Vaucluse le 05 Février 1927 sous
le n° W842002243
Siège social : 5 rue Adrien
Marcel - 84000 AVIGNON
N° SIREN 783.200.942.

OEMM

Association régie par la loi du
1er juillet 1901
Déclarée en Préfecture de
Vaucluse sous le n° W842001004
Siège social : 209 rue de la
Renaissance - 84100 ORANGE
N° SIREN 783.241.466.

Fusion par voie d'absorption de l'Association « L'ŒUVRE DES ENFANTS A LA MONTAGNE ET A LA MER » (ci-après « OEMM ») ayant pour objet : d'organiser les séjours des enfants en colonie de vacances. Par son action, elle entend manifester sa fidélité à l'idéal laïque et à l'enseignement public en prolongeant son œuvre dans le même esprit. Au profit de l'Association « LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT FEDERATION DE VAUCLUSE », (ci-après « LA LIGUE »), ayant pour objet : La Ligue de l'Enseignement, Fédération Départementale de Vaucluse fondée en 1927, a pour but, au service de l'idéal laïque, démocratique et républicain, de contribuer au progrès de l'éducation sous toutes ses formes. Elle fédère et rassemble des personnes morales et des membres animés du même esprit. Mouvement d'Education Populaire, elle invite les femmes et les hommes à débattre et agir afin : De permettre à chacun de comprendre la société où il vit, de s'y situer, de s'y exprimer et d'agir en citoyen afin de favoriser à tous les niveaux politiques, le développement d'une vie démocratique laïque, soucieuse de justice sociale et attachée à la paix, De développer toutes les initiatives collectives et associatives favorisant l'épanouissement le plus large des personnes par un égal accès de tous à l'éducation, à la formation, à la vie professionnelle, à la culture, à la communication, au sport, aux vacances et aux loisirs.

De faire vivre la laïcité, principe constitutionnel et valeur universelle qui implique la reconnaissance de l'égalité de dignité de chaque être humain, par une action permanente : pour garantir la liberté de conscience, la liberté de culte, la liberté de pensée et l'organisation républicaine des pouvoirs publics assurant le pluralisme des convictions, la liberté d'expression et l'égalité en droit de tous les citoyens. Pour combattre les inégalités et toutes les formes de discriminations, notamment en raison de l'origine ethnique ou nationale, de la religion ou des convictions, du sexe, de l'âge, du handicap, de l'orientation sexuelle. La Fédération des Œuvres Laïques de Vaucluse a pour but essentiel de permettre le développement d'une démocratie laïque soucieuse de justice sociale, de fraternité, de liberté et de solidarité. Pour ce faire, elle favorise l'éducation laïque sous toutes ses formes afin d'assurer à tous les citoyens, pour l'épanouissement le plus large de leur personnalité, la liberté de conscience, la liberté de pensée, la liberté d'expression, le développement de l'esprit critique... Evaluation de l'actif et du passif de l'Association « OEMM » dont la transmission à l'Association « LA LIGUE » est prévue :

Actif : 1.779.854,69 euros
Passif : 662,58 euros
Actif net apporté : 1.779.192,11 euros

Suivant pour leur valeur nette comptable (VNC) établie à la date du 31 Décembre 2020. La fusion prendra effet rétroactivement le 1er Janvier 2021.

L'AGE de l'OEMM se tiendra le 15/12/2021 à 17 heures au siège social de LA LIGUE.

L'AGE « LA LIGUE » se tiendra le 15/12/2021 à 18 heures au siège social.

Et à défaut de quorum conformément à l'article 15 des statuts, une 2ème AGE se tiendra le 15/12/2021 à 18 heures au siège social.

Pour Avis.

Ventes de fonds de commerce

21002774

Aux termes d'un acte sous seing privé, en date du 06/10/2021 enregistré au SIE d'Avignon le 21/10/2021, Dossier 2021 00055772, référence 8404P01 2021 A 03717 ; La SAS **Technique J Informatique**, par l'intermédiaire de son représentant légal M Jimmy SAGNIER, immatriculée au RCS d'Avignon sous le numéro 809 577 034, sise 673 C Route d'Avignon 84440 ROBION a vendu à Dénomination : **Méduse Systèmes SARL** au capital de 1 000 euros, Siège social : 176 Avenue de la Genestière 13750 PLAN D'ORGON N° R.C.S. Tarascon : 853 478 170, un fonds de commerce de création, hébergement, référencement et audit de sites internet, achat, vente, location, maintenance et réparation de matériel informatique sis et exploité à 673 C Route d'Avignon 84440 ROBION, moyennant le prix de 60 000 euros s'appliquant aux éléments corporels pour 2 150 euros et aux éléments incorporels pour 57 850 euros. Les frais relatifs à l'enregistrement et aux prises de garanties s'élèvent à une somme globale évaluée à 1 110 euros. L'entrée en jouissance a été fixée au 06/10/2021. Les oppositions, s'il y a lieu, devront être faites par acte extrajudiciaire au plus tard dans les dix jours qui suivront la dernière en date des insertions légales et seront reçues pour la validité au siège du fonds vendu 673 C Route d'Avignon 84440 ROBION et la correspondance chez SOFIFRANCE - MME CAROLE REYNAUD 1 Bis Avenue de Verdun 13340 ROGNAC où domicile a été élu à cet effet.

21002793

Suivant acte S.S.P. en date à AVIGNON (84) du 20/10/2021, enregistré au Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement d'AVIGNON 1 (84) le 21/10/2021 Dossier 2021 00055783, référence 8404P01 2021 A 03711, la Société « **APT E BIKE** », SARL au capital de 10.000 euros, dont le siège social est à APT (84400) 508 Av. Victor Hugo, immatriculée au RCS d'AVIGNON sous le numéro 838.117.117., a vendu à la Société « **LUB2 ROUES** », SAS au capital social de 5.000 euros, dont le siège social est à ROBION (84440) Le Sablon, immatriculée au RCS d'AVIGNON sous le numéro 882.776.982., un fonds de commerce de location et ventes de vélos à assistances électriques sous la franchise « **BEE'S** » exploitée à APT (84440) 508 Av. Victor Hugo pour lequel le VENDEUR est immatriculé au RCS d'AVIGNON sous le n°838.117.117., ensemble tous les éléments corporels et incorporels en dépendant, moyennant le prix de 20.000 euros. La prise de possession a été fixée au 21/10/2021. Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des publications prévues par la loi. Elles devront être faites au siège du fonds cédé pour la validité et pour la correspondance au cabinet de Maître Denis VOYANT, 9C Av. Pierre Sémard 84000 AVIGNON.

Pour Unique Insertion.

Enquêtes publiques

21002807



MAIRIE DE CUCURON

Avis d'enquête publique - relative à la modification n°3 du plan local d'urbanisme (plu)

Par arrêté n° 2021.135 du 26/10/2021, le Maire a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur la modification n°3 du plan local d'urbanisme (PLU) de CUCURON, du 16/11/2021 au 16/12/2021 inclus, soit un total de 30 jours consécutifs.

La modification n°3 du PLU est entreprise en vue d'apporter des modifications au règlement écrit et graphique, aux orientations d'aménagement et de programmation et aux pièces annexes.

Toute information complémentaire pourra être demandée auprès du service Urbanisme de la Mairie.

Par décision n° E21000080/84 du 12 octobre 2021, Mme Nathalie ANDRIEU MAIRE a été désignée en qualité de commissaire enquêteur par le Président du Tribunal administratif de Nîmes.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier de modification ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles coté par le commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en Mairie de CUCURON, aux jours et heures habituels d'ouverture : les lundi, mardi, mercredi et jeudi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30 et le vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 16h30.

Le dossier sera également accessible :

- sur un poste informatique mis à disposition du public sur simple demande à l'accueil de la Mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture sus mentionnés, dans le strict respect du protocole sanitaire affiché en Mairie,
- sur le site internet de la commune à l'adresse suivante : <http://cucuron.fr>.

Le public pourra déposer ses observations et propositions selon les modalités suivantes :

- sur le registre d'enquête ouvert à cet effet en Mairie de CUCURON, aux jours et heures habituels d'ouverture sus mentionnés, dans le strict respect du protocole sanitaire affiché en Mairie,

- en les adressant par courrier postal à Mme le commissaire enquêteur avant la clôture de l'enquête à l'adresse suivante : Mairie de CUCURON, 31 rue Léonie Briegne, BP24, 84160 CUCURON ;

- par voie électronique à l'adresse suivante : cucuron-enquetepublique@orange.fr

Ces observations seront annexées dès leur réception au registre d'enquête.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier auprès de la Mairie dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête publique unique.

Dans le strict respect du protocole sanitaire affiché en Mairie, Mme le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en Mairie pour recevoir ses observations écrites ou orales, aux jours et heures suivants :

- mardi 16 novembre 2021 de 9h00 à 12h00
- mercredi 1er décembre 2021 de 9h00 à 12h00
- jeudi 16 décembre 2021 de 14h00 à 17h00

Aucune réunion d'information et d'échange n'est envisagée.

A l'expiration du délai prévu à l'article 1, le registre d'enquête sera clos et signé par Mme le commissaire enquêteur qui disposera d'un délai de 30 jours pour transmettre au Maire et au Président du Tribunal administratif son rapport et, dans un document séparé, ses conclusions motivées.

Ces documents seront tenus à la disposition du public en Mairie de CUCURON ainsi que sur le site internet de la Mairie pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Une copie sera adressée par le Maire à M. le Préfet du département de Vaucluse.

Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête publique unique sera publié en caractères apparents quinze jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci, dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département.

Cet avis sera en outre publié par voie d'affichage à la Mairie et autres emplacements situés sur la commune ainsi que sur le site internet de la Mairie, quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci.

Au terme de l'enquête, la modification n°3 du PLU, éventuellement modifiée pour tenir compte des avis joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, sera approuvée par délibération du Conseil Municipal.